

## **RESOLUTION SUR L'ORIENTATION DE NOS EGLISES (Mai 1952)**

Fidèles à la ligne évangélique dont nous sommes issus, et qui est basée sur la Parole de Dieu, nous restons fermes dans le maintien de nos principes tels qu'ils sont exprimés dans la "Confession de Foi des Eglises Evangéliques Baptistes de France", sans aucune addition.

Si une Eglise de la Fédération, par suite d'expériences spirituelles particulières, croit devoir insister davantage sur un point doctrinal que la Confession de Foi ne lui paraît pas mettre suffisamment en valeur, c'est là une position qui la concerne personnellement, mais qui ne peut être incluse dans la confession de base qui sert de principe à l'ensemble des Eglises de notre Fédération. Sa position est respectée et sa présence dans notre Fédération reste acceptée pour autant qu'elle maintient les principes exprimés dans l'ensemble de notre Confession de Foi.

Les polémiques qui ont eu lieu dans nos Eglises au cours de ces dernières années nous amènent à préciser les points suivants :

□ Nous croyons à l'inspiration des Ecritures interprétées par les frères, sous la direction du Saint-Esprit. Nous croyons que le centre de toutes les Ecritures est le Christ : "l'Ecriture, dit-il, rend témoignage en ce qui me concerne". Nous croyons à l'unité de la Parole de Dieu en ce sens qu'elle exprime toujours et partout les mêmes vérités pour constituer un message dont le Seigneur Jésus-Christ est le sommet.

□ Chaque Eglise locale est autonome et indépendante, tout en étant cependant en relations libres, fraternelles et affectives, avec les autres Eglises. L'Eglise n'a d'autre chef que Jésus-Christ. Celui-ci exprime sa volonté et ses directives dans la communauté tout entière, et c'est l'Eglise qui l'interprète. L'Eglise s'efforce à travers ses faiblesses de se laisser conduire par cette volonté. Nous croyons à la complète et absolue égalité spirituelle de tous les croyants, c'est pourquoi les décisions de l'Eglise cherchant à interpréter la volonté de son Seigneur ne peuvent être prises qu'au cours d'un vote et à la majorité des voix.

□ Conformément à l'enseignement du Nouveau Testament, nous disons au sujet du Saint-Esprit :

□ Le Saint-Esprit éveille en nous l'amour salutaire de Dieu en Jésus-Christ ; par conséquent, l'oeuvre de la conversion est l'activité fondamentale du Saint-Esprit (Jean 3.5-6 ; Romains 8.1-17).

□ Le Saint-Esprit est la puissance qui crée le caractère chrétien ; tout le processus de la sanctification est l'oeuvre du Saint-Esprit, et la sanctification consiste à nous rendre saints d'une sainteté semblable à celle qui existe en Jésus (Romains 14.17 ; Galates 5.22-25 ; Ephésiens 5.9 ; 1 Pierre 1 . 13 - 15).

□ Le Saint-Esprit est la source de la fraternité chrétienne ; dans le Nouveau Testament, on l'appelle la "communication du Saint-Esprit" (2 Corinthiens 13:13). La fraternité des disciples, qui est caractérisée par l'obéissance au nouveau commandement : "Aimez-vous les uns les autres", est considérée, dans le Nouveau Testament, comme une oeuvre essentielle du Saint-Esprit.

□ Le Saint-Esprit garantit au croyant la promesse de la vie éternelle (2 corinthiens 5.5 ; Ephésiens 1.13-15).

□ Le Saint-Esprit donne à la fois des dons spirituels et guide dans leur emploi. C'est l'enseignement de 1 Corinthiens 12-14 ; Ephésiens 4. Ils sont une grâce de Dieu accordée par Lui à qui il veut et comme il veut. Les manifestations sensibles ne sont pas une preuve obligatoire de la présence du Saint-Esprit.

Le message de l'Evangile est une bonne nouvelle du salut des âmes. Nous reconnaissons que la prière pour les malades est un des ministères de compassion de l'Eglise ; mais la guérison par la foi est un témoignage. Elle ne doit pas être un instrument de propagande. Ce serait contraire à l'esprit du Nouveau Testament que de l'utiliser comme tel. Dieu manifeste sa présence par toutes les délivrances qu'il accorde à l'homme dans sa vie spirituelle, morale, physique, sociale, ... et nous lui rendons Gloire chaque fois qu'une de ces délivrances nous est sensible. Sa liberté est entière. Il n'a pas à se soumettre à nos exigences, c'est à nous à accepter Sa volonté.

□ Notre Fédération est l'union de diverses Eglises qui, se sentant de la famille baptiste par leurs principes, communient fraternellement et agissent en commun pour répandre la connaissance de l'Evangile. L'attitude de l'amour fraternel en Jésus-Christ nous permet de surmonter nos diversités et de nous maintenir unis en Jésus-Christ. Il implique une estime entière vis-à-vis les uns des autres, dans la certitude de leur sincérité et de leur fidélité à la Parole de Dieu telle

qu'elle leur est révélée par le Saint-Esprit. Il y a diversité de dons. Si une Eglise croit devoir appliquer chez elle telle ou telle manière de faire, elle ne peut le faire ailleurs ni imposer son point de vue dans une autre Eglise. Elle veillera au contraire à ne pas manifester de propos délibérés ses particularités, de crainte de devenir une provocation pour les autres.

Mais tous les moyens possibles d'action commune doivent être recherchés, nos efforts étant orientés vers le développement de nos Eglises entre elles, et unis dans l'entreprise commune d'évangélisation

\*\*\*\*\*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le Congrès de la Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes de France, le 22 mai 1952.